

# MÉMOIRE

présenté à titre personnel par

M. Ronald Barber

à l'Office de consultation publique de Montréal

au sujet de l'agrandissement proposé du stade Percival-Molson

juin 2006

Je suis résidant du quadrilatère University, Milton, du Parc et des Pins situé à la limite ouest de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Ce dernier avoisine l'arrondissement Ville-Marie dans lequel se situe le stade Percival-Molson.

Je tiens à vous faire parvenir un certain nombre de raisons pour lesquelles je m'oppose au projet d'agrandissement du stade envisagé par le club de football Les Alouettes, ainsi que quelques suggestions.

1. Les décisions, au niveau de l'arrondissement, concernant le stade sont prises sans que nous, les résidents de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal qui en subissons l'impact principal, ayons voix au chapitre.
2. Lors de la réunion du 28 février 2006 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie, la probabilité que la fréquence d'utilisation et le type d'utilisation du stade changeront après la réalisation des travaux d'agrandissement a été évoquée. Il s'agit notamment de la tenue d'autres événements à caractère sportifs ou culturels.
3. Cet usage accru aura pour effet de multiplier les problèmes de mouvement des foules qui s'engouffrent dans nos rues résidentielles étroites, ainsi que d'éclairage intensif, de bruits de toutes sortes et d'incivilités. Avec l'agrandissement du stade nous subirions, en une soirée, l'assaut de quelques 50 000 spectateurs, c'est à dire 25 000 qui se rendent au stade, ensuite quelques heures plus tard, après avoir subi le bruit et l'éclairage intensif du stade, les mêmes 25 000 qui le quittent accompagnés de cris et de chahut. Ce déferlement se ferait à travers un quartier à haute densité d'habitation, à vocation résidentielle et institutionnelle, comprenant un bon nombre de jeunes familles avec enfants, situé en périphérie du coeur du centre-ville.
4. De nouvelles zones de stationnement n'étant pas prévues en vue de l'ajout de 5 000 sièges et de 19 loges corporatives, permettant ainsi au stade d'accueillir 25 000 personnes, le quartier en subira les conséquences.
5. La police étant pleinement occupée à exercer le contrôle de la circulation autour des axes principaux de déplacement lors d'événements au stade, elle n'est pas en mesure d'assurer que le stationnement sauvage ainsi que les embouteillages constants ne se fassent au détriment des résidents du quartier.
6. Le stade se trouve dans les limites de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal décrété par votre gouvernement en mars 2005. L'agrandissement du stade fait l'objet d'une demande de dérogation de la part de l'université McGill à la demande des *Alouettes*. Cette dérogation a été examinée par le Conseil du patrimoine dans un avis (A06 VM-11) émis le 6 mars 2006 dont vous pouvez prendre connaissance sur le site [www.ville.montreal.qc.ca/cpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/cpm). Inutile de dire qu'une dérogation est fort susceptible d'en préparer d'autres. Il faut donc à tout prix éviter de créer des exemples permettant de gruger petit à petit dans ce patrimoine inestimable pour tous les montréalais qu'est le Mont-Royal.

7. En outre, nous tenons à vous signaler que d'après le plan de zonage de la Ville de Montréal, la zone dans laquelle se trouve le stade a été décrétée comme étant à caractère résidentiel, patrimonial et institutionnel, et non récréatif.
8. En atteignant, grâce à son agrandissement, le seuil de 25 000 personnes, le stade tombera dans la catégorie des stades internationaux, ce qui permettrait d'y tenir, entre autres, des matches internationaux de soccer.
9. Impossible, dans ce contexte, de ne pas faire allusion au stade olympique dont nous, les citoyens, venons d'éponger la dette. La plupart du temps ce stade n'est pas utilisé. En fin de compte, cet état de chose est le pire affront que l'on puisse nous faire. En premier lieu, on nous demande de payer la note pour un stade que l'on n'utilise pas, ensuite, on nous demandera de financer grâce à nos contributions fiscales municipales, provinciales et fédérales, les frais d'agrandissement d'un stade universitaire dont l'utilisation à long terme n'est pas garantie et dont l'impact immédiat risque d'ébranler notre tissu communautaire en gâchant notre qualité de vie.
10. Impossible aussi de ne pas faire allusion à la popularité croissante du soccer au pays (plus de jeunes jouent au soccer qu'au hockey) et le fait que le soccer et le football canadien peuvent avoir lieu sur un terrain commun. Alors, pourquoi ne pas chercher, en haut lieu, à favoriser un rapprochement, sur le plan financier, des groupes intéressés dans le but d'ériger (si les intéressés refusent d'utiliser le stade olympique) un stade commun dépassant la capacité du stade Percival-Molson et qui serait donc non seulement rentable mais aussi non nuisible à notre qualité de vie.
11. Ayant participé aux consultations publiques de l'arrondissement Ville-Marie du 24 et 25 mai 2006 sur l'agrandissement du stade, j'ai été frappé par les réticences répétées de la représentante de l'université McGill en répondant à certaines questions qui lui étaient adressées. Ceci a eu pour effet d'évoquer des doutes quant à la transparence de plans futurs de McGill, de l'étendue de ses responsabilités dans ses ententes avec les Alouettes et surtout en ce qui concerne l'utilisation du stade en dehors des neuf matches de football annuels des Alouettes. D'ailleurs, quand les Alouettes cesseront d'y jouer, l'université McGill limiterait-elle l'utilisation dudit stade de 25 000 places aux seules activités universitaires ?
12. En dépit de toutes les assurances, des plans et des bonnes intentions que l'université McGill et les Alouettes peuvent présenter et faire valoir, le tout est remis en question par le fait que si jamais le règlement visant le stade était amendé pour en permettre l'utilisation comme salle de spectacle, seulement certaines zones environnantes auraient droit de recours au référendum, ce qui n'est pas du tout rassurant. Nous avons donc besoin d'une meilleure protection. Nos craintes reposent sur la réponse donnée par un représentant de l'Office de consultation publique de Montréal à une question posée à ce sujet le 24 mai par monsieur Jacques Thibault.

13. L'impact négatif pour notre quartier découlant de l'agrandissement du stade Percival-Molson viendrait contrecarrer les efforts déployés par la Ville pour encourager la vie de quartier et en faire un pôle d'attraction susceptible d'enrichir le tissu social du centre-ville. Inutile de vous décrire ce que cet impact négatif veut dire pour l'attrait de notre quartier et, ultimement, la valeur de nos propriétés.
14. La Ville de Montréal prévoit un trou de 400 millions de dollars dans son budget pour l'année 2007. Nous sommes donc d'avis que la Ville devrait prioriser les travaux visant à corriger l'état lamentable de notre voirie et de notre système vétuste d'égouts et de canalisation d'eau, ainsi que l'élimination permanente des graffitis qui envahissent la ville comme un cancer, de la saleté omniprésente des rues et des amoncellements de débris dans les ruelles.

En fin de compte, nous nous opposons formellement à ce que des fonds publics (y compris la taxe sur le tabac) soient consacrés, d'une façon ou d'une autre, à un projet qui risque de nuire en permanence à notre qualité de vie et de contribuer à la fragilisation de la zone protégée du mont Royal.

le 5 juin 2006

Ronald Barber